



Problème de saisie mobilière

Par **Nalex22**, le **11/08/2015 à 18:57**

Bonjour,
Etant perdue, je me tourne vers ce forum.
Il y a 21 ans, on a saisi ma voiture sans que nous ayons vu d'huissier. Mon mari a déposé la voiture à la concession en rayant la carte grise. Depuis lors, la société HOIST aurait repris le dossier et en 2008 a commencé à nous réclamer différentes sommes d'argent (jamais la même). Il faut savoir qu'aucun des courriers ne nous a été envoyé en recommandé. Nous avons alors consulté plusieurs associations de consommateurs qui nous ont dit que c'était une arnaque et qu'il ne fallait pas répondre. Or Aujourd'hui, un huissier est venu chez nous faire l'évaluation des biens afin de procéder à une saisie mobilière. quelles sont mes options???

Merci de vos réponses

Par **moisse**, le **11/08/2015 à 21:47**

Bonjour,
A ce stade, vous oubliez de signaler que vous avez fait l'objet d'une ordonnance après passage au tribunal.
Un titre exécutoire a été émis.
Il n'est pas encore prescrit, ce qui permet à l'huissier de procéder aux saisies mobilières voire bancaires.